



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 349 - DECEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud**

### **Secrétariat Général pour l'administration de la Police (SGAP)**

Arrêté N °2014349-0007 - ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN  
REGISSEUR DE RECETTES

SUPPLEANT AUPRES DU SERVICE DE LA POLICE AUX FRONTIERES DE ..... 1  
MARSEILLE - PORT





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2014349-0007**

**signé par  
Autre signataire**

**le 15 Décembre 2014**

**Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud  
Secrétariat Général pour l'administration de la Police (SGAP)**

ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN  
REGISSEUR DE RECETTES SUPPLEANT  
AUPRES DU SERVICE DE LA POLICE  
AUX FRONTIERES DE MARSEILLE -  
PORT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD**

SECRETARIAT GENERAL  
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
ET DES FINANCES  
BUREAU DU BUDGET

SGAMI/DAGF/REGIE

**ARRETE PORTANT NOMINATION  
D'UN REGISSEUR DE RECETTES SUPPLEANT  
AUPRES DU SERVICE DE LA POLICE AUX FRONTIERES DE MARSEILLE - PORT**

**Le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- VU le code de route, notamment son article R417-10, ainsi que ses articles R221-11 à R322-7,
- VU la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions, notamment ses articles 5 à 10,
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,
- VU le décret N° 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par les décrets n° 76.70 du 15 janvier 1976 et n° 2004-737 du 21 juillet 2004,
- VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992, modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,
- VU le décret n° 93-377 du 18 mars 1993, modifié, relatif aux Préfets Délégués pour la Sécurité et la Défense auprès des Préfets de Zone de Défense,
- VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002, modifié, relatifs aux secrétariats généraux pour l'administration de la police,
- VU l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 03 septembre 2001,
- VU l'arrêté du 29 juillet 1993, portant habilitation des préfets à constituer ou à modifier des régies d'avances et recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, notamment son article 14, modifié par l'arrêté du 28 février 1995,
- VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

VU l'instruction générale D.C .P du 29 juin 1993 sur les régies de recettes et les régies d'avances des organismes publics,

Sur proposition du 18 mars 2014 de Monsieur le Commandant de Police emploi fonctionnel Jacques VALENTE de la Direction Zonale de la police aux frontières Zone sud Marseille,

VU l'avis favorable de Monsieur David PESSAROSSO, Directeur adjoint du pôle Gestion Publique de la région PACA et des Bouches du Rhône en date du 31 mars 2014.

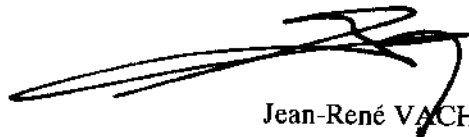
## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Madame Brigitte HOUZIEL est nommée en qualité de régisseur de recettes suppléant auprès de la Direction Zonale de la police aux frontières zone sud Marseille,

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité sud et Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques de la région PACA et des Bouches du Rhône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet de la procédure réglementaire de publication au recueil des actes administratifs.

Fait à MARSEILLE, le 15 DEC. 2014

Pour le préfet de la zone de défense et de sécurité sud,  
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
et par délégation,  
Le Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud,



Jean-René VACHER